UNIVERSITÉ DE GENÈVE
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES

# CAHIER DES CHARGES (corps enseignant hors CCER Junior)

**FONCTION** Professeur-e assistant-e avec prétitularisation conditionnelle (PA)

☐ Suppléance (contrat DIP uniquement)

| | |
|---|---|
| Nom et prénom du/de la titulaire du cahier des charges | |
| Taux d'activité | 75% |
| Faculté (UPER), institut et centre interfacultaires (UER) | Faculté de traduction et d'interprétation |
| Section ou département | Département de traduction, Unité de français |
| Nom et prénom du/de la responsable hiérarchique | Prof. Mathilde Fontanet |

Autre UPER/UER concernée par ce cahier des charges ? ☐ OUI ☒ NON

Si oui, précisez :

Nom et prénom du/de la responsable hiérarchique

Taux : le total des points 1, 2 et 3 doit atteindre 100%

## 1. ENSEIGNEMENT ET ENCADREMENT DES ETUDIANT-ES

Taux consacré 30%

Il s'agit d'un poste à 75 % comprenant des enseignements dans le cadre des programmes du bachelor, du master et des études doctorales en traduction et communication multilingue de la FTI.

## 2. RECHERCHE

Taux consacré 60-65%

Le-la candidat-e sera appelé-e à diriger des mémoires de maîtrise universitaire et des thèses de doctorat, à mener des recherches à l'échelle nationale comme internationale en traductologie, notamment en traduction spécialisée, ou en communication multilingue (dans les axes de recherche du Département), et à obtenir des financements extérieurs.

## 3. AUTRES TACHES
### 3.1. GESTION, ORGANISATION, ADMINISTRATION, DIRECTION

Taux consacré 5-10%

Il-elle pourra à terme devoir également assumer des tâches de gestion et d'organisation liées à sa fonction au sein du Département de traduction et de la Faculté.

*Le/la titulaire du cahier des charges participera aux tâches de gestion et d'organisation qui sont liées au domaine spécifique qui lui est confié.*

### 3.2. SERVICES A LA CITE

Dans le cadre de son activité, le/la titulaire du cahier des charges doit être prêt-e, le cas échéant, à exercer vis-à-vis de la collectivité, une fonction de service rentrant dans la mission de l'Université, ce type d'activité faisant *ipso facto* partie du cahier des charges.

## 4. AUTRES DISPOSITIONS

Le/la titulaire du cahier des charges est tenu-e de suivre les directives de l'Université et de sa subdivision en matière de sûreté, de santé et de sécurité au travail.

Par sa signature, le/la titulaire du cahier des charges atteste qu'il/elle a pris connaissance de la proposition de cahier des charges afférent au poste mis au concours qui sera soumise à l'autorité de nomination/d'engagement, ainsi que de la Charte d'éthique et de déontologie et de la Charte du doctorat. La proposition de cahier des charges signée ne saurait en aucun cas être considérée comme un acte d'engagement. Seule la décision de nomination et/ou la signature d'un contrat de travail par l'autorité compétente selon le règlement sur le personnel de l'Université valent acte d'engagement.

**Date et signature du/de la responsable hiérarchique ***

**Date et signature du/de la titulaire du cahier des charges**

**Date et signature du/de la responsable hiérarchique de l'autre UPER/UER, le cas échéant ***

* *signature manuscrite pour les fonctions professorales*

Imprimer le formulaire